

M. Javier PEREZ DE CUELLAR, (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) : Monsieur le Président de la République, Excellences, Mesdames et Messieurs, l'histoire, dont nous sommes à la fois les témoins et les artisans, marche d'un pas inégal. Tantôt son cours se ralentit, freinant les évolutions et figeant les situations les plus contraires aux aspirations des peuples, tantôt il s'accélère, brisant les résistances et libérant les énergies. Il est alors jalonné d'événements qui demeurent gravés dans la mémoire des hommes.

Le sommet que la France, fidèle à son ancienne vocation européenne, accueille aujourd'hui dans sa capitale si remplie d'histoire, ce sommet qui réunit tant de chefs d'Etat et de gouvernement, et, notamment, ceux de l'Europe tout entière enfin réconciliée, constitue, à n'en pas douter, un grand événement à l'échelle européenne et mondiale. Ceux qui sont appelés à y participer ne peuvent manquer d'en éprouver de l'étonnement et de la fierté. Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président de la République, de vous remercier d'avoir bien voulu m'y associer et de me faire l'honneur de m'inviter à m'adresser à cette assemblée qui restera certainement dans les annales de l'histoire.

Il n'existe, à ma connaissance, aucun précédent au groupe des nations ici présentes, réparties sur une aussi grande surface du globe et rassemblées non pas par une force militaire prépondérante ni par un chef puissant, mais par la communauté des intérêts de ses peuples. Il s'agit, en effet, de combler le vide créé par l'obsolescence d'alliances militaires hostiles non par des nationalismes rivaux, mais par un modèle réalisable de sécurité et de coopération entre Etats. Et l'on peut espérer qu'avec le temps cette évolution aura une profonde influence sur les positions qui seront prises et les politiques qui seront menées dans le reste du monde.

L'Organisation des Nations Unies se plaît à constater que la déclaration qui figure dans la première partie de l'Acte final d'Helsinki est conforme aux buts et principes énoncés dans sa Charte, qu'elle est fondée sur eux et qu'elle reflète la volonté commune des Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de les poursuivre et de les respecter dans toute leur action.

M. Pérez de Cuéllar

La Charte des Nations Unies reconnaît, quant à elle, le rôle et l'importance des accords conclus ou des organismes destinés principalement à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies. Elle les encourage même expressément à n'épargner aucun effort pour parvenir à régler pacifiquement les différends avant de les soumettre au Conseil de sécurité. Il va de soi que l'interaction entre eux et les Nations Unies ne porte en rien atteinte aux prérogatives du Conseil de sécurité et, notamment, à celle d'autoriser des mesures coercitives. Ainsi, la Charte des Nations Unies et la Déclaration figurant dans l'Acte final d'Helsinki contiennent, l'une et l'autre, des dispositions visant à une interaction et à une coopération fructueuses.

A cet égard, il est un aspect du processus que vous êtes en train de mettre en oeuvre ici qui m'apparaît très positif : le fait qu'après les changements pacifiques dont elle a été le théâtre, l'Europe ne cède pas à la tentation de se replier sur elle-même ni de se considérer comme la partie abritée de la masse eurasiennne.

D'abord, le processus de la CSCE lui-même est transcontinental. Ensuite, dans le monde d'aujourd'hui, placé sous le signe de l'interdépendance, les faits importants qui se produisent dans une région donnée ont inévitablement des répercussions dans les autres régions ; cela est aussi vrai de l'Europe que des autres continents.

Nous sommes tous liés les uns aux autres, et nous distancer des crises et de l'insécurité politique, économique ou sociale qui affectent d'autres parties du monde est un luxe qui nous est désormais interdit. En outre, la situation qui se dessine en Europe et les politiques qui y sont engagées ne manqueront pas d'avoir des effets considérables sur l'économie mondiale, accélérant ou retardant la croissance économique des pays en développement.

Dans la nouvelle Europe que façonne le processus de votre Conférence, je vois s'ouvrir de grandes possibilités de coopération avec les Nations Unies sur les questions d'intérêt commun et prioritaire. Il s'agit notamment de la prévention et du règlement des conflits affectant la paix et la sécurité

internationales, des accords de limitation des armements et de désarmement, de la consolidation d'un régime universel des droits de l'homme, du développement économique mondial, de la protection de l'environnement, et enfin de la lutte contre les fléaux sociaux tels que le trafic de la drogue, la criminalité et les maladies infectieuses à l'échelle internationale.

La paix est et restera l'objectif commun des Nations Unies et du processus de la CSCE. Outre la proximité géographique et l'interaction économique de cette communauté de nations avec des régions qui sont en proie à de graves tensions, comme le Proche et le Moyen-Orient, il faut tenir compte aussi d'un autre facteur, celui des liens historiques. Bien des différends dont d'autres continents sont aujourd'hui le théâtre ont leur origine dans des actions et des circonstances qui remontent à l'époque coloniale. La fin du colonialisme et de la bipolarité Est-Ouest ne dispense en rien de prendre une part active aux efforts faits par les Nations Unies pour régler ces différends. De plus, quatre des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité sont signataires de l'Acte final d'Helsinki. La responsabilité spéciale qui leur incombe dans le maintien de la paix ne saurait se limiter à leur seule région ni s'exercer exclusivement en fonction des intérêts qui lui sont propres.

Dans les circonstances actuelles, il n'y a malheureusement aucune région où l'on puisse exclure la possibilité de nouveaux différends exigeant l'intervention des Nations Unies. Etant donné la diversité des racines ethniques et historiques qui font à la fois la richesse et la complexité de l'Europe, il me paraît judicieux que les participants à cette Conférence envisagent d'ores et déjà de créer un Centre régional de prévention des conflits. Je voudrais, cependant, souligner que l'Europe, comme les autres régions de notre communauté mondiale, peut compter sur les Nations Unies pour lui prêter sans tarder toute l'assistance qu'elle est en mesure de fournir pour résoudre les différends de tous ordres.

Il existe, en fait, en Europe même, un différend que je ne saurais passer sous silence : celui de Chypre. L'objet des Nations Unies est d'aider les communautés chypriote, grecque et turque à préserver l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale.

La persistance de ce problème, malgré mes efforts incessants, apparaît comme une aberration si l'on considère l'attention soutenue et les démarches actuellement entreprises pour régler d'autres conflits. Je suis sûr que vous convenez qu'il est de la responsabilité de votre région d'apporter tout l'appui requis aux efforts de règlement pacifique et définitif de cette question vieille de vingt-sept ans.

L'une des marques distinctives du processus engagé par la CSCE réside dans l'esprit constructif qui a présidé à l'adoption de toute une série de mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité mutuelles des pays d'Europe. Il fut un temps où l'on pensait qu'elles seraient marginales au regard des véritables impératifs de la sécurité. On reconnaît aujourd'hui qu'elles ont frayé la voie à la réduction des armements en Europe en contribuant à créer un climat plus ouvert et plus stable. Aujourd'hui même, à Paris, vous êtes en train d'élargir de façon remarquable l'éventail des pratiques existantes, allant, notamment, très au-delà des résultats obtenus par les Accords de Stockholm en 1986. J'ai plaisir à constater, en particulier, que vous avez décidé de développer vos échanges d'informations sur les budgets militaires et d'adopter à cet effet la présentation standard établie par l'ONU. Voilà un exemple concret d'application régionale de principes directeurs conçus à l'échelle mondiale.

J'applaudis au Traité sur les forces classiques qui prouve que la réduction des armes conventionnelles, loin d'être une utopie, peut se faire dans un esprit de coopération et de recherche d'une plus grande stabilité. Cet instrument sera suivi, je l'espère, d'accords limitant le transfert d'armes classiques aux pays en voie de développement. Il pourra ainsi inspirer et guider l'action future d'autres Etats. Il ne faut pas oublier, Excellences, les expériences récentes.

Le processus enclenché par la CSCE a été exemplaire, en outre, en ce qu'il a donné à la dimension humaine toute l'importance qui lui revient. Le fait que les Etats participants aient souscrit à une série d'obligations au titre des droits de l'homme, montre que, là encore, votre action rejoint celle de l'ONU. En ce domaine, vos normes sont les nôtres. En les établissant, l'ONU a défini des critères précis et objectifs qui permettent aux peuples de juger le comportement de leur gouvernement et le système politique qui régit leur

société. La prise de conscience de ces principes a beaucoup contribué au progrès de la démocratie en Europe, et je suis convaincu qu'elle est de bon augure pour l'ensemble de la communauté des Nations, car si elle a trouvé son expression en Europe, elle pourrait aussi devenir le levain des transformations politiques en d'autres régions du globe.

Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer que, si la démocratie est une condition nécessaire de la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme, elle n'est pas en soi suffisante pour assurer la jouissance effective de ces droits. En fait, une démocratie politique authentique a peu de chances de survivre et la stabilité risque fort de s'avérer illusoire si elles ne s'accompagnent pas de justice sociale. Cette justice, pour la consolider, a besoin de l'appui de ceux qui, à juste titre, l'encouragent mais qui, une fois qu'elle est établie, l'abandonnent parfois à son sort.

La communauté de la CSCE détient une grande partie de la capacité de production du monde, de ses techniques de pointe, de sa richesse en capital, qui sont autant d'atouts essentiels pour venir à bout de la misère et des bouleversements sociaux qui sont à l'origine de bien des différends et des conflits affectant d'autres régions. Les dirigeants réunis ici aujourd'hui reconnaîtront tous, j'en suis sûr, que les grandes réalisations de leur pays, leur créent une responsabilité accrue pour la paix et le bien-être de la communauté mondiale et le renforcement des institutions multilatérales qui la servent. L'arc des nations développées, qui traverse maintenant l'hémisphère septentrional, ne doit pas s'arrêter à une ligne séparant Nord et Sud ; il doit s'étendre et former un cercle à l'intérieur duquel Nord et Sud pourront prospérer ensemble. Je suis un homme du Sud et je vous dis que le Nord continuera d'être assis sur un tronc d'argile tant que le Sud ne jouira pas d'un minimum de bien-être.

Dès lors, la place des questions économiques dans les problèmes qui vous occupent n'en devient que plus apparente. En dehors du grand problème de la promotion du développement dans l'ensemble du monde, il est des questions économiques d'un très grand intérêt pour la CSCE au sujet desquelles les connaissances acquises par le système des Nations Unies peuvent se révéler fort utiles. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont vous êtes tous membres, a rendu de grands services tout au long de la guerre

M. Pérez de Cuéllar

froide, en servant de lien entre les deux parties de l'Europe. Dans le nouveau cadre européen, on pourrait réfléchir à la possibilité de réunir la Commission au niveau ministériel, afin de renforcer son autorité et d'accroître son efficacité. Dans le même ordre d'idées, je tiens à mentionner le rôle combien important qu'a joué l'Unesco, à la suite du processus d'Helsinki, dans les activités concernant l'éducation, la science et la culture. J'espère que l'on mettra à profit le potentiel et l'expérience de cette Organisation pour promouvoir des échanges scientifiques et culturels paneuropéens.

Dans tous ces domaines, je constate qu'une relation doit exister entre l'Organisation des Nations Unies et la CSCE qui ne soit pas seulement formelle ou bureaucratique mais qui porte sur la substance. Je suis fermement convaincu que des arrangements appropriés pourront être conclus en temps voulu pour assurer cette interaction fructueuse.

Monsieur le Président de la République, Excellences, le monde où nous vivons est, vous le savez bien, un monde où les conflits sévissent encore et où la pauvreté atteint toujours des proportions alarmantes et dangereuses. En ce moment même, nous faisons face à une situation extrêmement menaçante dans une région qui n'est guère éloignée de l'Europe. Seul l'engagement commun de tous les membres des Nations Unies, seule la solidarité dans la défense du droit, de la paix et de la sécurité collective, seule la coopération dans l'effort pour résoudre les problèmes économiques, sociaux et humanitaires aboutiront à la création de ce monde meilleur auquel aspire l'humanité tout entière. La possibilité même d'une paix mondiale, qui devient réalisable avec les progrès de la civilisation, nous invite à l'unité dans l'action et à une allégeance qui transcende toutes les attaches régionales.

Pendant des siècles, les aspirations politiques qui se faisaient jour à travers le monde ont été régies par des idées et des institutions venues d'Europe. Au vingtième siècle, votre continent a vu se livrer sur son sol les deux guerres les plus meurtrières que la planète ait connues. Maintenant, il se peut qu'elle ait trouvé les moyens d'une paix durable. Ces moyens se résument en quelques mots : solidarité, coopération, ouverture et respect des droits de

l'homme. Je suis persuadé que ces moyens sont aussi à la portée des nations situées dans d'autres régions du monde. Encourager ces nations à les utiliser, par l'exemple et par l'assistance, doit être, selon moi, notre but ultime.

Monsieur le Président de la République, Excellences, Mesdames, Messieurs, en dernière analyse, si l'exemple que vous avez su donner en établissant sur des bases inébranlables la sécurité et la coopération en Europe, prend des dimensions véritablement planétaires, vous aurez écrit une des pages les plus exaltantes de l'aventure humaine.

Je vous remercie.

La séance est levée à 12 heures.

